

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 27

Artikel: Un an de gagné
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cher dans ce fait qu'un haut fonctionnaire des chemins de fer, parlant du nez, ne pouvait arriver à dire « mécaniciens », mais prononçait « bécaniciens »

Le mot ainsi déformé courut les voies ferrées de France (à 70 kilomètres à l'heure).

Entre eux, les mécaniciens s'interpellerent « bécaniciens ». De là à désigner leurs machines sous le nom de « bécanes », il n'y avait qu'un pas.

Cette explication est confirmée par Lucien Rigaud dans son dictionnaire d'argot moderne. Il dit : « *Bécane*, machine à vapeur, locomotive — dans le jargon des ouvriers du fer. »

Le château d'Allaman.

La Société d'histoire de la Suisse romande a eu le privilège de visiter, il y a trois semaines, le château d'Allaman. Cette ancienne résidence seigneuriale a perdu le cachet de petite forteresse qu'elle avait avant 1530, année où elle fut incendiée par les troupes bernoises qui s'en allaient défendre Genève contre les assauts des gentilshommes de la Cuiller. Les fossés qui l'entouraient ont été comblés et transformés en pelouses et en jardins. Il ne reste du manoir que deux ailes se rejoignant à angle droit et qui témoignent d'une série de réparations et de changements entrepris par des propriétaires n'ayant pas les mêmes idées en matière d'archéologie et d'architecture. Ce qui fait surtout le charme du château d'Allaman, c'est son cadre de magnifiques chênes et de terres plantureuses qu'arrose le clair ruisseau de l'Armary.

Au commencement du XIV^e siècle, Allaman appartenait à Humbert de Rossillon. Dès lors, il passa par bien des mains. En 1754, la famille de Langallerie, qui l'avait acheté des frères Cerjat une vingtaine d'années auparavant, le met en vente.

Informé de la chose, Voltaire, qui caressait depuis longtemps le projet de se fixer dans notre pays, écrit de Colmar, le 13 août 1754, à M. Clavel de Brenles :

... On dit qu'il y a actuellement une assez belle terre à vendre sur le bord du lac de Genève. Si le prix n'en passe pas 200,000 livres de France, l'envie d'être votre voisin me déterminerait. Une moins chère me conviendrait encore, pourvu que le logement et la situation fussent agréables; que ce soit à cinq ou six lieues de Lausanne, il n'importe, pourvu qu'on y fût le maître et qu'on pût avoir l'honneur de vous y recevoir quelquefois.

Clavel de Brenles ayant renseigné Voltaire sur Allaman et sur le prix qu'on en exige (plus de 225,000 livres de France), l'illustre écrivain répond, le 6 octobre 1754 :

Je vous avouerai, monsieur, qu'il me serait assez difficile de payer 225,000 liv. J'aurais un château et il ne me resterait pas de quoi le meubler; je ressemblerais à Chapelle, qui avait un surplus et pas de chemise, un bémolier et point de pot de chambre. Voici comment je m'arrangerais : je donnerais sur le champ 150,000 livres, et le reste sur la meilleure maison de Cadix, payables à divers termes. Moyennant cet arrangement, je pourrais profiter incessamment de vos bontés. Je ne doute pas que vous n'ayez prévu toutes les difficultés; vous savez que je n'ai pas l'honneur d'être de la religion de Zwingle et de Calvin, ma nièce et moi nous sommes papistes; c'est sans doute une des prérogatives et un des avantages de votre gouvernement qu'un homme puisse jouir chez vous des droits de citoyen, sans être de votre paroisse. Je me figure qu'un papiste peut posséder et hériter dans le territoire de Lausanne, et aurais-je fait à vos lois un honneur qu'elles ne méritent pas? Je crois que je puis être seigneur d'Allaman puisque vous me proposez cette terre.

A la fin de sa lettre, Voltaire revient sur la question du prix :

Si on veut vendre Allaman plus de 225,000 livres, je ne peux l'acheter; mais, en ce cas, n'y aurait-il pas d'autres terres moins chères? Tout me sera

bon, pourvu que je puisse finir mes jours dans un air doux, dans un pays libre, avec des livres et un homme comme vous.

Il renouvelle ses offres, le 18 octobre :

A l'égard de la terre d'Allaman, je suis toujours prêt à en donner 225,000 livres, argent de France, quand même elle ne vaudrait pas tout à fait 9000 livres de revenu; mais c'est tout ce que je peux faire. L'arrangement de ma fortune ne me permet pas d'aller au-delà, et je me trouverai même un peu gêné pour les ameublements.

Voltaire vient, en décembre 1754, au château de Prangins. Il n'a plus de nouvelles d'Allaman et il mande à Clavel de Brenles :

Il me semble qu'Allaman n'a point été vendu, mais ce n'est point Allaman, c'est vous, monsieur, qui êtes mon objet. Je cherche des philosophes plutôt que la vue du lac de Lausanne, et je préfère votre société à toutes vos grosses truites.

Le gouvernement de Berne ne se souciait pas de voir Voltaire se fixer définitivement dans le pays. Il le lui donne à entendre aussi délicatement qu'il en est capable, par une lettre signée de l'avoyer de Steiger. Sur quoi, Voltaire renonce à Allaman :

Je crois, écrit-il, le 20 décembre 1754, à Clavel de Brenles, je crois qu'il ne peut plus être question d'Allaman, ni d'aucune autre terre seigneuriale, puisque les lois de votre pays ne permettent pas ces acquisitions à ceux qui sont aussi attachés au pape que je le suis.

On ne pouvait se résigner avec plus d'esprit à l'interdiction prononcée par Leurs Excellences.

Le 8 décembre 1755, Gaspard Sellon, membre du Grand Conseil de Genève, achetait du marquis de Langallerie la terre et la seigneurie d'Allaman. Une descendante de ce magistrat genevois possède encore aujourd'hui le château avec son beau domaine.

La mère du comte de Cavour, ministre de Victor-Emmanuel, le fondateur de l'unité italienne, appartenait à la famille de Sellon, et a habité le château d'Allaman.

L'avant-dernier châtelain, père de la propriétaire actuelle, Jean-Jacques de Sellon, né en 1782, à Genève, et créé comte par Napoléon I^{er}, dont il fut le chambellan, a laissé un nom comme philanthrope. Vivement frappé, dès sa première jeunesse, de ce que la peine de mort avait été abolie en Toscane, il résolut d'employer ses efforts à obtenir dans sa patrie un résultat semblable. Entré en 1814 au conseil représentatif de Genève, il y réclama plusieurs fois, sans succès, la suppression de la peine capitale et son remplacement par une réclusion plus ou moins longue. En 1826, il institua un prix pour le meilleur mémoire relatif à ce sujet. S'appuyant sur un plan de pacification conçu par le roi Henri IV, J.-J. de Sellon proposa le système d'arbitrage pour régler les différends internationaux. En 1830, il ouvrit un concours sur les meilleurs moyens d'obtenir une paix générale et permanente et fonda, la même année, la Société de la paix de Genève, dont il fut dès lors le président et le membre le plus dévoué.

Il est piquant de songer qu'un des successeurs des seigneurs d'Allaman, loin de céder aux penchants guerriers dont mille détails de l'ancien château fortifié lui rappelaient la tradition, a été un des premiers et un des plus ardents champions de la cause de la paix dans notre pays. Si les châteaux ne rappelaient jamais que d'aussi belles individualités et d'aussi nobles sentiments, ils mériteraient la vénération de chacun et non uniquement des historiens et des archéologues.

Un an de gagné. — Mardi après-midi, profitant d'un temps superbe, un couple se laissait mollement bercer dans un petit bateau. Tout à coup, la jeune fille, regardant l'eau

bleue et profonde, s'écria : « Oh ! qu'il me serait doux d'y mourir dans tes bras, mon bien-aimé Léon ! »

— Le veux-tu, Clara ? ...

— Oui, à l'instant même ! ...

Le jeune homme se leva, prêt au sacrifice. Mais Clara, plongeant l'extrémité de ses doigts roses dans le lac bleu :

— Oh ! non, après tout, pas aujourd'hui, l'eau est trop froide. L'année prochaine, n'est-ce pas ?

Demi-heure plus tard, les amoureux débarquaient à Ouchy, tout heureux de jouir encore de la vie.

Espérance. — Deux fiancés se présentent à l'église pour faire bénir leur mariage.

Le pasteur les unit selon la coutume et, dans une brève allocution, leur rappelle les devoirs réciproques des époux pour assurer la paix et la prospérité du foyer. Puis, clignant de l'œil, il ajoute, avec un imperceptible sourire :

« Et si le Ciel un jour vous accorde des enfants — comme apparence il y a — vous les élèverez, etc. »

Purgare !

Un de nos lecteurs — nous lui en exprimons ici notre reconnaissance — veut bien nous communiquer la lettre suivante, écrite par un docteur de Porrentruy, en 1766, à une personne qui l'avait consulté.

Porrentruy, le 8 mai 1766.

Monsieur ?

En conséquence de la saignée que vous avez faite le 26 du passée, je vous envoie des espèces laxatifs propre à vous purgare, la manière de s'en servir est de mettre ces espèces dans un pot de terre et verser par dessus une choppine et demie de petit lait de vache tout bouillant, fermer le pot de son couvert et placer le pot sur les cendres chaudes pendant la nuit pour les laisser simplement infuser, le matin on fera cuire le tout une couple d'ondes, passer ensuite le tout par un linge propre sans expression, partager la liqueur en quatre doses égales ou verres, l'on en prendra une dose le matin à jeun tiède, une demie heure après prendre un bouillon et continuer d'en prendre du bouillon toutes les demie heure, deux heures après la première dose on prendra une seconde en continuant de demie en demie heure après du bouillon, le lendemain l'on prendra les deux autres doses de la même manière et de la même façon. La qualité de votre sang et l'état de votre poitrine m'engage à vous conseiller dans cette saison quelque cure propre à rafraichir et purifier votre sang etc et même convenable à fortifier votre poitrine et favoriser les bonnes digestions de votre estomac. Cette cure consiste à des bouillons médicinales et ensuite un petit lait composée, la manière de les composer est plus loin, je vous souhaite un bon effet de l'un et l'autre. J'ai l'honneur d'être avec respect Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

F... Docteur.

Le régime à observer pendant le cours de toute cette cure est le suivant ; vous trouverez peut-être que je vous prescrie beaucoup, mais il me paraît que vous en avez besoin, votre sang et votre poitrine l'exigent.

Le régime à observer est de faire gras tous les jours, éviter exactement les aliments grossiers, indigestes et échauffans, tel que tous salées, épices, poivrées, crudités, aigreurs, poix, lentilles, pâtisseries de toutes espèces et l'on ne doit donc se nourrir que d'aliments aisés à la digestion, tels que bonne soupe faite avec le bœuf, le veau assaisonnée de blanc de pourreaux (en feuille) un peu de sel pour légumes du jardinage, de lorge du riz cuit avec de la poule ou du veau, les viandes blanches sont plus utiles que les noires qu'on tâchera d'éviter, tel que pigeons, lièvre, sanglier et on fera à dinée un repas honnête, pour la souppe doit